

Contrat d'Assistance pour les Etudiants des Résidences Estudiantines Bayt Al Maarifa

Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet d'accorder les garanties d'assistance aux personnes assurées.

Assuré : Etudiant logé dans une des Résidences Estudiantines **Bayt Al Maarifa**, déclaré à Wafa IMA Assistance.

Circonstances d'intervention et territorialité :

Wafa IMA Assistance intervient 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 en cas de maladie ou d'accident d'un assuré survenu dans l'enceinte d'une résidence de Dyar Al Madina dans les villes de Casablanca, Rabat, Meknès et EL Jadida.

Prise d'effet et durée du contrat

Le contrat prend effet du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Garanties d'Assistance médicale au Maroc

1/Conseil et orientation médicale au Maroc :

Si l'assuré demande par téléphone un conseil médical, les médecins de Wafa IMA Assistance y répondent dans les plus brefs délais, après avoir analysé toutes les informations médicales.

2/Transport Sanitaire au départ et à destination des sites des Résidences de Dyar Al Madina

Wafa IMA Assistance organise et prend en charge, pour l'assuré dont l'état de santé se détériore suite à une maladie ou un accident, le transport d'une Résidence Dyar Al Madina vers une unité hospitalière de la même ville ou d'une autre ville et le retour à la Résidence de Dyar Al Madina par Ambulance simple ou médicalisée.

3/Avance pour admission dans une unité hospitalière marocaine :

un plafond de 10 000 DH

4/Visite médicale aux différents sites de la Résidence de Dyar Al Madina :

A la demande de l'assuré, malade ou blessé, un médecin urgentiste se déplace à la Résidence de Dyar Al Madina dans les villes suivantes : Casablanca, Rabat, Meknès et EL Jadida.

Toute la logistique nécessaire à l'exécution de cette prestation est prise en charge par Wafa IMA Assistance. Seul le coût de la visite médicale reste à la charge exclusive de l'assuré (au tarif préférentiel applicable actuellement de 150dhs).

EXCLUSIONS

▪ La conséquence de la pratique des sports ou des sports ou des activités suivantes : alpinisme nécessitant l'emploi d'un quelconque matériel, trekking, varappe, bobsleigh, Skelton, spéléologie, parachutisme, saut à ski acrobatique, plongée sous-marine avec emploi d'appareil autonome, sports aériens tels que le vol à voile, delta plane, aile volante avec ou sans moteur et tous engins similaires, pilotage d'appareil de navigation aérienne.

▪ Les infractions et actes commis de façon volontaire et/ou dolosive par les personnes assurées en infraction des législations en vigueur.

▪ Les événements survenus du fait de la participation des personnes assurées à des compétitions sportives, paris, matches, concours, rallyes ou à leurs essais préparatoires.

▪ Les événements survenus du fait de la participation active à un duel ou à une rixe (sauf en cas de légitime défense).

▪ Les événements survenant du fait de guerre civile ou étrangère, révolution, émeute, grève, saisie ou contrainte par la force publique, interdictions officielles, pirateries, explosions d'engins, effets nucléaires ou radioactifs, épidémies, événements climatiques ou naturels (tempête, ouragans, tremblements de terre, éruptions volcaniques).

▪ Tout sinistre dont la survenance est antérieure à la prise d'effet du contrat ou postérieure à son expiration.

▪ Tout sinistre résultant de la consommation de boissons alcoolisées ou d'absorption de produits non prescrits médicalement, usages de drogues, stupéfiants et de leurs conséquences.

▪ Tout sinistre provoqué intentionnellement par la personne assurée ainsi que la tentative de suicide ou le suicide de la personne assurée, que celui-ci ait eu ou non conscience des conséquences de son acte.

▪ Les états pathologiques, physiologiques ou physiques connus, antérieurs à la date d'effet du présent contrat.

▪ Les frais relatifs à une assistance médicale sans l'accord préalable de Wafa IMA Assistance.

CONTACT

Pour toute demande d'Assistance Médicale survenu dans l'enceinte d'une résidence de Dyar Al Madina dans les villes de Casablanca, Rabat, Meknès et EL Jadida,

Veuillez contacter le numéro suivant 24h/24, 7j/7:

05 29 075 155